



Le déménagement du SPIP 44 : une illustration supplémentaire du MEPRIS des personnels !

C'est fait ! Le siège du SPIP 44 et le milieu ouvert de Nantes sont maintenant installés à Saint-Herblain. Pour ceux qui se demandent à quel endroit : c'est juste en banlieue nord, au milieu de nulle part, à 30 mn environ du centre ville. Ce choix de localisation géographique n'a été soumis à aucune consultation du personnel, ni des OS. Son impact sur les agents et les PPSMJ n'a bien évidemment pas été évalué. L'administration pénitentiaire n'a en réalité que faire de l'équilibre indispensable entre vie personnelle et vie professionnelle. Il s'agit pourtant d'une consigne de la Charte pour une meilleure qualité de vie au travail proclamée en 2013 par elle-même !

L'essentiel semble bien résider dans le moindre coût, fut-il au détriment des personnes suivies, des personnels, donc de la qualité du Service public.

La création de groupes de travail au prétexte de concertation n'aura été que pure entreprise démagogique qui ne peut désormais échapper à personne : conformément à ses habitudes, c'est bien la Directrice qui aura décidé de tout. Quelques exemples :

- La distribution des bureaux, leur attribution, leur occupation s'est réalisée sans la moindre consultation. Quelle belle leçon de technique managériale !
- Une des priorités a été de nous faire déblayer les cartons vides dans les plus brefs délais. L'ordre (apparent) doit régner. N'aurait-il pas été plus essentiel d'accueillir les personnels dans ce nouveau lieu, de leur souhaiter la meilleure adaptation possible ... sans oublier de les remercier pour leur large contribution au déménagement et ainsi aux économies réalisées !
- En revanche, la première note de service aura été consacrée en un rappel de règles de savoir vivre concernant la propreté des frigos, micro-ondes, de la salle de repos . Quelle infantilisation !

Alors que 10 jours après le déménagement :

- Non seulement les PPSMJ et les partenaires ne sont toujours pas informés des nouvelles coordonnées du SPIP, mais aucun transfert de ligne, aucun répondeur n'a été prévu pour les prévenir. Pire certains justiciables passent par le commissariat de Nantes ou le SAP, inquiets de ne pouvoir joindre le SPIP ! Une carence grave qui veut en dire long sur les priorités de la Direction.
- Appi, n'est toujours pas à jour pour les convocations et les formulaires ne sont pas davantage actualisés.
- Le mystère sur les futures modalités de fonctionnement en interne avec la réunification des deux pôles semble soigneusement entretenu...jusqu'au jour où, il est à craindre que conformément à sa pratique, la DSPIP annoncera et exigera l'application immédiate de l'organisation qu'elle aura sans doute décidée. Depuis longtemps ?

Dans la même «logique », il était procédé à un remaniement du secrétariat, toujours selon la même méthode à savoir sans concertation et d'exécution immédiate et sans tenir absolument aucun compte de problématiques personnelles pourtant connues du fait de leurs causes récentes.

Cette situation a amené un certain nombre de nos collègues du CD à débarquer vendredi matin dans le bureau de la directrice pour lui faire état une nouvelle fois de leur indignation devant de telles pratiques .

Pour conclure, soyez certaine, Madame la Directrice, que nous n'accepterons jamais votre management brutal fardé de l'illusion d'une organisation participative. Nous ne sommes ni des enfants, ni des objets. Nous saurons vous le rappeler à chaque fois que cela se justifiera.

LA SECTION LOCALE CGT SPIP 44
LE 16 MARS 2015